

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 MAI 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

19-61

OBJET : Approbation de l'avenant n°8 au traité de concession de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Bords de Marne à Champigny-sur-Marne et autorisation de signature au Président.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	49
Représentés	31
Absents	10

Votants	80
Abstention	0
Suffrages exprimés	80
Pour	77
Contre	3

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Pierre CARTIGNY, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Alain DEGRASSAT, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASSETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD

Représentés :

Sylvain BERRIOS représenté par Jacques JP MARTIN, Jean-Marc BRETON représenté par Pierre LEBEAU, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre CARTIGNY, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Nicole CERCLEY représentée par Thierry BARNOYER, Sabine CHABOT représentée par Catherine CHETARD, François COCQ représenté par Delphine FENASSE, Florence CROCHETON représentée par Marc MEDINA, Isabelle DALLEAU représentée par Christel ROYER, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Jean-Jacques PASTERNAK, , Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Florence HOUDOT, Monique FACCHINI représentée par Catherine CHETARD, Christian FAUTRE représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, René GAILLARD représenté par Eric BENSOUSSAN, Brigitte GAUVAIN représentée par Dominique LE BIDEAU, Pierre GUILLARD représenté par Jacques Alain BENISTI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Sengul KARACA représentée par Chrysis CAPORAL, Marie KENNEDY représentée par Caroline ADOMO, Gérard LAMBERT représenté par Patrick LE GUILLOU, Nadia LECUYER, représentée par Jean-Luc CADEDDU, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Catherine PRIMEVERT représentée par Mary France PARRAIN, Germain ROESCH représenté par Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER représenté par Patrick BEAUDOUIN, Annie TRICOCHÉ représentée par Michèle CHARBONNEL, Pascale TRIMBACH représentée par Alain DEGRASSAT, Jacqueline VISCARDI représentée par Stéphane CHAULIEU, Valérie ZELIOLI représentée par Sergine LEFIEF.

Absents : Chantal CANALES, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Jean-Jacques GRESSIER, Pascale MARTINEAU, Alain PAVIE, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET.

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20190506-D19-61-DE Date de télétransmission : 13/05/2019 Date de réception préfecture : 13/05/2019

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 6 MAI 2019

OBJET : Approbation de l'avenant n°8 au traité de concession de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Bords de Marne à Champigny-sur-Marne et autorisation de signature au Président.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), et notamment son article 59,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique et notamment ses chapitres I et II,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5,

VU le code de l'urbanisme et notamment des articles L.300-1 et suivants,

VU les délibérations du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne en date des 26 juin 1991 et 25 septembre 1991 décidant la création de la ZAC du Parc Technologique des Bords de Marne puis approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics,

VU les délibérations du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne en date des 25 mai 1993, 30 juin 1999, 23 juin 2004, 17 décembre 2008, 14 décembre 2011, 14 décembre 2016, 22 novembre 2017 approuvant le traité de concession et ses avenants 1, 2, 3, 4, 5, 6,

VU le traité de concession signé le 9 juillet 1993 avec la société SIDECO 94 devenue SADEV 94,

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2018, les opérations d'aménagement qui n'ont pas été reconnues d'intérêt métropolitain, sont désormais de la compétence exclusive des établissements publics territoriaux,

CONSIDERANT que par délibération n°18-27 en date du 26 mars 2018, le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois a acté que ce dernier était devenu la collectivité concédante et a approuvé l'avenant N°7 au traité de concession de la ZAC prorogeant sa durée d'une année,

CONSIDERANT dès lors, que l'aménagement de la ZAC n'étant pas terminée et que pour permettre la commercialisation des lots restants, il apparaît nécessaire de prolonger la durée du traité de concession jusqu'au 31 décembre 2019,

CONSIDERANT le projet d'avenant n°8 au traité de concession établi par l'aménageur SADEV 94 et prorogeant la durée du traité jusqu'au 31 décembre 2019,

VU l'avis favorable de la Commission Territoriale urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et politique de l'habitat en date du 12 avril 2019,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190506-D19-61-DE
Date de télétransmission : 13/05/2019
Date de réception préfecture : 13/05/2019

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE l'avenant n°8 au traité de concession établi par l'aménageur, la société SADEV 94, concessionnaire de la ZAC des Bords de Marne à Champigny-sur-Marne.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le président à signer l'avenant n°8 et tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 :

PRECISE que le traité de concession et ses avenants seront tenus à la disposition du public à la Direction Aménagement de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, 3 place Uranie – 94340 – Joinville le Pont

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP. MARTIN

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190506-D19-61-DE
Date de télétransmission : 13/05/2019
Date de réception préfecture : 13/05/2019